



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

COTOREP

Question écrite n° 10300

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le systeme organisationnel des COTOREP. Il lui apparait indispensable que ces etablissements soient dotes des moyens informatiques non seulement pour alléger le fonctionnement et raccourcir les delais, mais également eu egard au retard accumule face a l'evolution rapide des techniques. A cet egard, il souhaiterait connaitre quelles sont les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la necessite d'améliorer le fonctionnement des COTOREP, qui jouent un role essentiel dans la reconnaissance, l'évaluation et l'orientation des personnes handicapées et qui traitent plus de 500 000 dossiers par an. Le traitement de leurs difficultés de fonctionnement et l'examen des améliorations qui pourraient être apportées aux procédures sera envisagé dans le cadre du récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales, qui a été remis aux ministres en charge des affaires sociales et du travail.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10300

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 307

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1248